



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 1.3

Numéro de la demande : 2016-6880

Demande : Modifications des propriétés chimiques de matières actives de qualité technique –
Spécifications

Produit : Herbicide de qualité technique au cloransulame-méthyle

Numéro d'homologation : 26696

Principe actif (p.a.) : Cloransulame-méthyle

Numéro de document de l'ARLA : 2809922

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier les spécifications de l'herbicide de qualité technique au cloransulame-méthyle.

Évaluation des propriétés chimiques

Nom commun : Cloransulame-méthyle

Nom chimique UICPA* : méthyl 3-chloro-2-(5-éthoxy-7-fluoro[1,2,4]triazolo[1,5-c] pyrimidin-2-ylsulfonamido)benzoate

Nom chimique CAS† : méthyl 3-chloro-2-[[5-éthoxy-7-fluoro[1,2,4]triazolo[1,5-c] pyrimidin-2-yl)sulfonyl]amido]benzoate

* Union internationale de chimie pure et appliquée

† Chemical Abstracts Service

L'herbicide au cloransulame-méthyle de qualité technique présente les propriétés suivantes :

Propriété	Résultat
Couleur et état physique	Poudre blanc cassé
Concentration nominale	97,5 %
Odeur	Légèrement mentholée
Densité à 20 °C	1,538 g/cm ³
Pression de vapeur à 25 °C	4,0 x 10 ⁻¹¹ mPa
pH	3,0 (à 9,81 % de dispersion dans l'eau)

Propriété	Résultat	
Solubilité dans l'eau	<u>pH</u>	<u>Solubilité (ppm)</u>
	5	2,96
	7	184
	9	0,343 g/100 mL
Coefficient de partage <i>n</i> -octanol/eau	<u>pH</u>	<u>Log K_{oe}</u>
	5	1,12
	7	-0,365
	8,5	-1,24
	distillé	-0,572

Les données chimiques requises pour l'herbicide au cloransulame-méthyle de qualité technique ont été fournies, examinées et jugées acceptables.

Évaluation des risques pour la santé

Les modifications apportées à l'herbicide au cloransulame-méthyle de qualité technique n'altèrent pas le profil toxicologique du produit. Aucune nouvelle donnée toxicologique n'a été soumise et aucune n'est exigée.

Aucune évaluation de l'exposition n'est requise aux fins de la présente demande.

Évaluation environnementale

Les spécifications modifiées de l'herbicide au cloransulame-méthyle de qualité technique ne devraient pas soulever de nouvelles préoccupations environnementales.

Évaluation de la valeur

Aucune évaluation de la valeur n'est requise dans le cadre de la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et a jugé que la modification des spécifications de l'herbicide au cloransulame-méthyle de qualité technique pouvait être appuyée.

References

PMRA **References**
Document
Number

- 2694107 1999, Analytical Method and Validation for the Assay of Cloransulam-methyl (DE-565) Technical Grade of the Active Ingredient, DACO: 2.13.1 CBI
- 2694108 1999, Validation of a Method for the Analysis of Cloransulam-methyl and Impurities in Cloransulam-Methyl Technical Grade of Active Ingredient, DACO: 2.13.1 CBI
- 2694109 2014, Analysis of Product Samples for Active Ingredient and Impurities in Cloransulam-methyl Technical Grade Active Ingredient, DACO: 2.13.1 CBI
- 2784549 2016, Analytical Method and Validation for the Determination of Residual Solvents in Cloransulam-methyl Tech Grade Material, DACO: 2.13.1 CBI
- 2784550 2014, Analysis of Product Samples for Active Ingredient and Impurities in Cloransulam-methyl Technical Grade Active Ingredient, DACO: 2.13.1 CBI
- 2784551 1999, Validation of a Method for the Analysis of Cloransulam-methyl and Impurities in Cloransulam-Methyl Technical Grade of Active Ingredient, DACO: 2.13.1 CBI
- 2784552 1999, Analytical Method and Validation for the Assay of Cloransulam-methyl (DE-565) Technical Grade of the Active Ingredient, DACO: 2.13.1 CBI

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2017

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.